

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 février 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260217-20260217\_CC\_D52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 27/02/2026



**Présents** : René AVRIL, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Didier DUQUESNE, Joël EPINAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Gérard BAROU par Didier DUQUESNE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Pierre BARTHELEMY à Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB à Gérard VERNET, Roland BOST à Jocelyne BARRIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Thierry HAREUX, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Evelyne CHOUVIER à Claudine COURT, Bernard COTIER à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice DAUPHIN à Jean-Baptiste CHOSSY, Géraldine DERGELET à Cécile

MARRIETTE, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Stéphanie FAYARD à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Carine GANDREY à Thierry MISSONNIER, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Dominique GUILLIN à André BARTHELEMY, Anne JOUANJAN à Marie-Thérèse GIRY, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à René FRANÇON, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Alain LAURENDON, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents** : Pierre CONTRINO, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Gilles THOMAS

**Secrétaire de séance** : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	96
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	27
Nombre de membres absents :	5
Nombre de votants :	123

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière de voirie,

Vu les objectifs du contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) de Loire Forez agglomération approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 29 juin 2021,

Considérant la circulaire de la Préfecture de la Loire du 28 octobre 2025 présentant les dispositions applicables pour l'attribution de la Dotation de soutien à l'investissement local – Exercice 2026,

Considérant l'enjeu de favoriser le développement des mobilités actives en sécurisant le déplacement des piétons et des vélos par l'apaisement des vitesses et la séparation des flux,

Considérant l'intérêt de cet aménagement pour l'attractivité du centre-bourg en reliant des zones résidentielles aux principaux équipements publics (école, mairie),

Considérant que Loire Forez agglomération assure la gestion de ces voies dénommées Rue du Château et rue de l'école, déclarées d'intérêt communautaire,

Considérant que cet itinéraire nécessite des travaux d'aménagement et de sécurisation,

Considérant que le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 33 333.00 € HT et qu'une aide financière de l'État au titre de la DSIL 2026 peut être sollicitée à hauteur de 18 000 €, soit 54% du montant total HT estimé de l'opération,

Dépenses	€ HT	Ressources	€ HT	%
Travaux d'aménagement	33 333.00 €	DSIL 2026	18 000.00 €	54%
		Loire Forez agglomération	15 333.00 €	46%
<b>Total</b>	<b>33 333.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>33 333.00 €</b>	<b>100%</b>

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'opération « cheminement piéton à Grézieux-le-Fromental », son coût prévisionnel, ses modalités de financement ainsi que son imputation au budget général, au titre de l'année 2026,
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter une subvention de 18 000 € auprès de l'État au titre de la DSIL 2026 pour la mise en œuvre de l'opération susmentionnée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les actions afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'opération « cheminement piéton à Grézieux-le-Fromental », son coût prévisionnel, ses modalités de financement ainsi que son imputation au budget général, au titre de l'année 2026,
- autorise le Président ou son représentant à solliciter une subvention de 18 000 € auprès de l'État au titre de la DSIL 2026 pour la mise en œuvre de l'opération susmentionnée,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer toutes les actions afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 février 2026  
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,